

Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

Engagement de confidentialité

Concerne le personnel de l'OIE et les membres de la Commission des normes biologiques et de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques

Le respect de la confidentialité pendant la procédure de l'OIE pour l'enregistrement des kits de diagnostic est un élément essentiel de la relation entre l'OIE, l'industrie et les autres parties. L'OIE reconnaît que son personnel et les membres de la Commission des normes biologiques et de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques pourraient avoir accès à des informations confidentielles qui relèvent de la propriété intellectuelle ou d'intérêts commerciaux. Le personnel de l'OIE et les membres de la Commission des normes biologiques et de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques sont tenus de respecter les obligations de confidentialité qui leur incombent et ce en toutes circonstances, que ce soit sur le lieu de travail ou dans un lieu public.

Tout membre de l'OIE, de la Commission des normes biologiques et de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques qui participe à la procédure est conscient qu'il doit faire preuve de la plus grande discrétion à l'égard de tout ce qui touche aux informations confidentielles auxquelles il pourrait avoir accès au cours de cette procédure. Il ne doit révéler à personne les informations non publiées dont il a eu connaissance en raison de son poste officiel, sauf si cette communication entre dans le cadre de ses fonctions ou s'il y est autorisé par le Directeur général. Ces obligations demeurent contraignantes même après avoir quitté ses fonctions.

J'accepte par la présente les conditions et les dispositions prévues par ce document.

Signature

Nom _____ Date _____